

Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation : 28/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Membres en exercice : 35

Présents : 20

Votants : 29

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Franck BACHELARD, Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Claire HELARY, Jacqueline LIZZANA, Aurélie MALAVAL, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER

Représentés : Céline DELMAS, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL, Didier VIGOUROUX

Excusés : Maxime ATGER, Gisèle GERBAL, Jean-Luc GOAREGUER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND

Absents : Guy GALTIER

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

DE_2023_018 - Objet : SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION "LA FEE DESIREE" DE GRANDRIEU

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la demande de subvention d'un montant de 6 800 € de la part de l'association "la fée désirée", gestionnaire de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) à Grandrieu.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 6 800 € à l'association "La Fée Désirée" de GRANDRIEU pour l'année 2023 ;
- DE PROCEDER au versement de cette subvention ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour cette délibération, le Vice-Président Guy GALTIER est invité à quitter la salle du conseil et ne prend part ni aux débats ni au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Francis SAINT-LEGER

Le secrétaire de séance

Francis GIBERT

